

AVIS D’AFFICHAGE

Prescription de la révision allégée n°7 du Plan Local d’Urbanisme (PLU) de la commune de Rochechouart

Par délibération n° 2024/0912/05 du 9 décembre 2024, le conseil municipal de la commune de Rochechouart a décidé de prescrire la révision allégée n°7 du PLU sur la commune et a fixé les modalités de concertation à savoir :

- la consultation possible des informations générales sur la révision allégée n° 7 sur le site de la ville www.rochechouart.com,
- un formulaire de concertation sera disponible en ligne sur le site de la ville.
- l’affichage en mairie et sur les panneaux de communication dans les villages du Maine, de Cramaux, Biennac, La Chassagne, Boischenu et l’Age.
- la possibilité de consulter le dossier de révision allégée en mairie (aux horaires d’ouverture au public).



Fait à Saint Junien
Le



Pierre ALLARD